

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE PUBLIQUE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
SUR L'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE**

**RÉDIGÉ PAR
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS EN FAUTEUIL ROULANT**



**MONTRÉAL
MARDI, LE 23 OCTOBRE 2007**

L'Association québécoise des sports en fauteuil roulant (AQSF), organisme sans but lucratif reconnu officiellement par la Direction des sports du gouvernement du Québec, depuis 1990, comme la régie sportive des sports en fauteuil roulant, regroupe plus de 300 athlètes et environs 20 clubs sportifs à travers la province.

Cinq disciplines sportives majeures sont sous son aile, soit l'athlétisme, le basketball, le cyclisme à main, le rugby et le tennis en fauteuil roulant. D'autres disciplines comme l'escrime, le hockey sur luge, le ski de fond et le tennis de table sont en voie de développement.

Sa mission consiste à coordonner et favoriser un accès à la pratique sportive en fauteuil roulant, à tous les niveaux de performance, pour le bénéfice des personnes ayant une limitation physique. Ses actions sont concrètes auprès de ces personnes : maintenir et améliorer leur condition physique, tout en socialisant. L'occasion de dépasser ses limites et de sortir de son isolement sont des valeurs fondamentales et universelles lorsque toute personne fait de l'activité physique.

L'agglomération de Montréal compte à elle seule quatre (4) clubs sportifs membres de l'AQSF sur un total de quinze (15) au Québec, regroupant sept équipes et environ 75 athlètes, en plus d'y accueillir son siège social, situé dans les locaux du Regroupement Loisir Québec au Stade Olympique. Chaque année, l'Association est omniprésente dans la métropole québécoise. En effet, c'est plus d'une vingtaine de tournois, de formations et d'activités d'initiations et de promotions des sports en fauteuil roulant qui sont organisés et/ou sanctionnés par l'AQSF sur le territoire de l'île de Montréal, dont le tournoi international de tennis en fauteuil roulant de Tennis Canada et les championnats canadiens de nos cinq (5) disciplines principales qui reviennent périodiquement.

Dans le présent mémoire, l'AQSFR répondra aux questions soulevées par la commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêts d'agglomération de façon générale, en prenant pour compte chacune des disciplines sportives dont elle est responsable. Par contre, les clubs montréalais de sports en fauteuil roulant viendront à leur tour exprimer leur opinion, en mentionnant plus en détails les réalités de leur discipline respective.

1. Quels sont les moyens à privilégier pour stimuler la relève et permettre aux athlètes talentueux de poursuivre leur cheminement vers les plus hauts sommets ?

Autant pour les sports dits « réguliers » que pour les sports en fauteuil roulant, la relève débute au niveau des clubs sportifs locaux. Afin de favoriser la progression de notre relève vers les plus hauts niveaux, nous devons nous assurer, en tant que fédération, que les services offerts aux athlètes sont adéquats et uniformes. Voici les mesures que nous proposons à l'agglomération de Montréal afin d'optimiser leurs services à la relève sportive :

- Uniformiser le financement et les services que les clubs reçoivent de leur arrondissement / ville reconstituée ou de l'agglomération de Montréal, afin que les clubs sportifs de toutes les disciplines puissent offrir un milieu de qualité comparable partout dans l'agglomération ;
- Établir une norme minimale de disponibilités des installations sportives à travers l'agglomération pour les clubs travaillant auprès de personnes vivant avec une déficience physique, ceux-ci ayant trop souvent de la difficulté à trouver des plages horaires suffisantes au développement d'athlètes de haut niveau ;

- Favoriser les communications entre les clubs utilisant les mêmes installations sportives afin d'optimiser leur cohabitation ;
- Soutenir monétairement les clubs sportifs pour les aider à embaucher des entraîneurs qualifiés qui assureront le développement des athlètes de la relève vers l'excellence sans que ceux-ci aient à quitter Montréal pour atteindre des performances supérieures .
- Montréal étant la pierre angulaire du sport en fauteuil roulant au Québec, il doit être du rôle de l'agglomération de Montréal de favoriser l'accès aux clubs sportifs spécialisés aux athlètes provenant de l'extérieur de l'île. Présentement, il en coûte le double pour les athlètes provenant de l'extérieur pour participer aux activités des clubs. Étant donné le petit bassin d'athlètes en fauteuil roulant, ceux-ci sont primordiaux pour assurer la survie des clubs sportifs et le bon développement des disciplines. Il serait donc pertinent qu'il ne soit pas plus dispendieux pour eux de pratiquer leur sport dans l'agglomération de Montréal. De cette manière, les clubs demeureront à leur emplacement plutôt que de se déplacer à l'extérieur de Montréal.

2. Comment l'agglomération de Montréal pourrait s'y prendre pour reconnaître et promouvoir les accomplissements et les exploits des acteurs et partenaires du sport d'élite montréalais ?

À cet égard, l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant soutient les actions proposées par Sports-Québec :

- Utilisation de l'espace publicitaire de la ville pour souligner les exploits sportifs Montréalais ;

- Création d'un musée relatant l'histoire sportive de Montréal ;
- Tenue d'événements soulignant les exploits sportifs montréalais ;
- Association entre la ville et une fondation soutenant des athlètes montréalais.

Cependant, l'agglomération de Montréal doit s'assurer qu'une représentation et une visibilité juste et équitable soient allouées aux athlètes vivant avec un handicap physique à l'intérieur des moyens choisis pour reconnaître les accomplissements sportifs montréalais. Les athlètes en fauteuil roulant, au même titre que les autres athlètes, sont des fiertés collectives, des modèles au niveau de leurs agissements et souvent de très grandes sources d'inspiration. L'agglomération de Montréal a donc tout avantage à les promouvoir au maximum.

3. Quelles sont les avenues à prioriser par le conseil d'agglomération de Montréal pour améliorer les services et les programmes des organismes qui forment des athlètes d'élite à Montréal (clubs-équipes sportifs d'élite et CEHP) et des autres partenaires locaux du sport d'élite afin de les rendre plus performants ?

Montréal compte présentement 21 centres d'entraînement de hautes performances. L'agglomération de Montréal a tout intérêt à continuer de les soutenir et à maintenir, voir même augmenter, les services qui leurs sont offerts, car ils sont une richesse pour la ville. Comme mentionné plus tôt, les athlètes d'élite peuvent être des modèles et des inspirations pour la population montréalaise donc la venue de ces centres, qui attirent plusieurs athlètes d'élite, est très positive. Le bilinguisme de Montréal doit aussi être un incitatif à l'établissement de CEHP sur son territoire. Cela permet aux entraîneurs ainsi qu'aux athlètes montréalais et québécois, qui constituent une importante partie des équipes nationales, de pratiquer dans un contexte où ils utilisent leur langue,

dans un environnement connu près de leur famille et de leurs amis, ce qui a pour effet d'augmenter le rendement de chacun. Le maintien de professionnels hautement qualifiés à Montréal constitue une richesse pour l'ensemble du milieu sportif et engendrera plusieurs retombées positives au niveau de la qualité des services offerts aux athlètes montréalais et québécois. Pour ce qui concerne plus particulièrement les sports en fauteuil roulant, il n'y a aucun centre d'entraînement de hautes performances à Montréal. Encore une fois, ce sont les difficultés à avoir des gymnases disponibles qui nous forcent à tenir les activités de nos équipes du Québec à l'extérieur de la ville. À titre d'exemple, plusieurs camps de l'équipe du Québec de Basketball se tiennent à Drummondville alors que la quasi-totalité des activités de la Ligue provinciale de rugby en fauteuil roulant ont lieu à St-Jérôme, où les plateaux sportifs sont beaucoup plus disponibles. Par contre, plus il y aura de CEHP et meilleurs seront les services qui leurs sont offerts, plus il y aura de chances d'avoir des partenariats ou des mariages entre disciplines sportives permettant de maximiser l'utilisation des installations sportives. Un CEHP dédié au basketball pourrait aussi accueillir le basketball en fauteuil roulant, en autant que les lieux soient accessibles et qu'il y ait un accord entre les intervenants.

4. Pour favoriser l'établissement et le développement d'organismes sportifs d'envergure provinciale, canadienne ou internationale à Montréal, quelles mesures devraient être mises en place par l'agglomération de Montréal ?

Montréal est présentement un lieu de choix pour les organismes sportifs québécois. Étant regroupés pour la plupart au Stade Olympique, les fédérations sportives peuvent ainsi communiquer et interagir entre eux beaucoup plus facilement, efficacement et à moindre coût.

Afin de maintenir les organismes déjà présents dans la métropole et d'en attirer de nouveaux, qu'ils soient d'ordre provincial, canadien ou international, l'agglomération doit toutefois prendre quelques mesures :

- Relocaliser les organismes actuellement situés au stade Olympique dans un nouveau lieu de travail plus adéquat tout en conservant cette facilité d'interactions déjà présente entre les différents organismes dans leur milieu de travail actuel;
- Favoriser l'accès, pour ces organismes, à des installations locales, quelles soient sportives ou autres, afin de les soutenir dans leurs mandats ;

La venue d'autres organismes sportifs à Montréal peut amener plusieurs retombées économiques à la ville, car ceux-ci, dans l'éventualité où ils sont avantagés pour l'utilisation des installations sportives, auront tendance à y tenir un plus grand nombre d'événements de haut niveau.

5. À votre avis, comment l'agglomération de Montréal pourrait stimuler la tenue régulière et récurrente d'un plus grand nombre d'événements sportifs et multisportifs majeurs sur son territoire, optimiser les avantages et retombées qu'ils procurent et assurer leur réussite ?

En ce qui concerne l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant, la tenue d'événements sportifs d'envergure à Montréal tel un championnat canadien, une coupe du monde ou un championnat du monde repose en partie sur la création d'installations sportives accessibles et répondant aux normes demandées par les divers organismes de sanction. À titre d'exemple, il est présentement impossible de tenir un championnat d'envergure dans la discipline de l'athlétisme en fauteuil roulant à Montréal, car aucune installation ne répond aux besoins d'un tel événement. En effet, pour accueillir ce type de compétition, la piste doit être moderne et répondre à des normes internationales très sévères.

De plus, cette piste doit être accompagnée d'un stade pouvant remplir les demandes d'un tel événement et tous ces lieux doivent être accessibles aux personnes en fauteuil roulant. L'agglomération doit donc, à l'aide des programmes gouvernementaux, revoir ses installations sportives. Pour s'y faire et pour s'assurer que les travaux entrepris soient pertinents, il est suggéré à l'agglomération d'établir des liens avec les intervenants du milieu sportif, soit les clubs et/ou les fédérations sportives. Dans l'exemple cité précédemment, les promoteurs devraient contacter la Fédération québécoise d'athlétisme pour valider les normes techniques reliées à

une nouvelle piste et au nouveau stade, ainsi que l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant pour avoir la certitude que les nouveaux lieux conviendront pour l'accueil d'athlètes en fauteuil roulant et que la tenue d'événements majeurs y sera possible. Il est important de noter que les normes d'accessibilité universelle ne sont pas suffisantes pour la pratique sportive en fauteuil roulant, d'où l'importance de faire valider les projets par des experts du milieu.

De plus, il est très difficile d'accueillir à Montréal une compétition d'envergure internationale en raison du manque d'accessibilité dans nos hôtels. Des démarches avaient été entreprises afin d'accueillir la Coupe Canada 2010, compétition de niveau international de rugby en fauteuil roulant, regroupant huit (8) équipes et plus d'une centaine d'athlètes en fauteuil roulant, sans parler de leurs accompagnateurs. Les installations ciblées pour cet événement étaient ceux du complexe sportif de l'UQAM, au centre-ville, mais il s'avérait impossible d'accueillir autant d'athlètes en fauteuil roulant en même temps dans les hôtels avoisinants.

Une mesure concrète pouvant être adoptée par l'agglomération de Montréal serait de doubler le programme d'investissement en accessibilité actuellement en vigueur.

Dans le cas où les installations sportives sont déjà satisfaisantes, il est aussi constaté qu'il est très difficile pour les gens du milieu sportif de travailler avec les divers intervenants en raison d'un manque d'uniformité. Par exemple, le tarif de location d'un plateau sportif semblable peut grandement varier d'un arrondissement à l'autre et les démarches administratives à effectuer diffèrent souvent, ce qui pose plusieurs maux de têtes aux organisateurs. De plus, il a été constaté qu'une iniquité existe dans les coûts de location d'installations et dans les subventions accordées aux événements culturels par rapport aux événements sportifs. L'adoption d'une façon de faire globale, à travers l'agglomération,

réduirait donc ce nombre d'irritants et encouragerait les organismes sportifs à tenir plus d'événements majeurs dans la métropole québécoise.

6. Pour que les différentes instances municipales travaillent en synergie, appuient d'une voie forte les acteurs et les partenaires du sport d'élite montréalais, se dotent d'une vision commune, s'assurent d'un rendement plus grand et de la cohésion de leurs actions en cette matière, que suggérez-vous à l'agglomération de Montréal de faire et d'entreprendre ?

Encore une fois, le manque d'uniformité dans les démarches administratives d'un arrondissement / ville reconstituée est un problème majeur en ce moment. Nous proposons donc à l'agglomération de Montréal d'établir une ligne directrice à laquelle tous pourraient adhérer afin de simplifier la gestion administrative. Ainsi, les organismes intervenant dans le milieu du sport auraient la tâche beaucoup plus simple et seraient plus tentés à tenir leurs activités à Montréal.

7. Dans le but d'assurer le maintien aux normes de tous les équipements sportifs spécialisés situés à Montréal et d'optimiser leur plein potentiel, quelles actions devraient être entreprises et quelles mesures devraient être instaurées par l'agglomération de Montréal ?

La pratique sportive en fauteuil roulant débute par l'accessibilité des installations sportives. Il est aussi important de préciser que les sports de gymnase doivent aussi avoir lieu sur des planchers de bois francs, les surfaces artificielles étant trop molles et causant beaucoup de résistance au roulement des fauteuils. Par exemple, le complexe sportif Claude Robillard est accessible en fauteuil roulant, mais sa salle multisports et son gymnase n'ont pas de surface de bois francs. Il est donc impossible d'y tenir des activités, que ce soit des CEPH ou des événements d'envergures. Il devient donc très difficile de trouver des endroits convenables pour nos sports. Tel que mentionné ci-haut, l'AQSFR propose donc à l'agglomération de Montréal de prendre les deux mesures suivantes :

- Doubler le financement du programme d'investissement en accessibilité actuellement en vigueur ;
- Établir un lien de communication et de consultation avec les fédérations sportives québécoises avant d'entreprendre des projets regardant les installations sportives, plus spécialement ceux du sport en fauteuil roulant, car les normes d'accessibilité universelle sont insuffisantes pour la pratique sportive en fauteuil roulant.